

**Procès-verbal de la 85<sup>e</sup> réunion du Conseil d'administration (CA)  
de l'Association du bassin versant du lac Blue Sea tenue le 30 mars 2019  
à la mairie de Messines au 70, rue Principale à Messines (Québec)  
à partir de 9h30**

**Sont présents sous la présidence de Francis LeBlanc :**

André Beauchemin, secrétaire, qui assume le greffe de la séance  
Guy Gauvreau, administrateur  
Donald Karn, vice-président  
Paul R. Ouimet, administrateur  
Robert Roe, administrateur  
John Turnbull, trésorier

**Participera par liaison téléphonique :**

Brian Lahey, administrateur

**1. Accueil et constat du quorum**

Le président Francis LeBlanc souhaite la bienvenue aux membres présents et constate le quorum.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Le président demande aux membres présents s'ils désirent faire des ajouts à l'ordre du jour proposé. Le secrétaire André Beauchemin demande l'ajout des items suivants :

- 4a) Re Lac Profond et membres associés admission
- 10b) Entente ABVLBS-ALECR, adoption et autorisation de signature
- 10c) Acceptation de l'ALECR sur dépôt d'une demande conforme selon l'article 3.2.3 des Règlements généraux.
- 10d) Acceptation de l'association (non constituée) du lac Profond sur dépôt d'une demande conforme selon l'article 3.2.3 des Règlements généraux (re : item 4a).

Aucun autre ajout n'est demandé.

**Résolution 85-01 – Adoption de l'ordre du jour**

L'administrateur Paul R. Ouimet, appuyé par le trésorier John Turnbull, propose et il est résolu d'adopter l'ordre du jour déposé et augmenté des items suivants :

- 4a) Lac Profond et membres associés
- 10b) Entente ABVLBS-ALECR, adoption et autorisation de signature
- 10c) Acceptation de l'ALECR sur dépôt d'une demande conforme selon l'article 3.2.3 des Règlements généraux.
- 10d) Acceptation de l'association (non constituée) du lac Profond sur dépôt d'une demande conforme selon l'article 3.2.3 des Règlements généraux (re : item 4a).

**Adoptée à l'unanimité des membres présents**

### **3. Approbation du procès-verbal du CA 84, tenu le 9 décembre 2018**

Le président Francis LeBlanc demande si les membres présents ont des observations à faire sur le procès-verbal de la séance ordinaire numéro 84 du 9 décembre 2018 transmis précédemment aux membres du conseil pour examen.

Le vice-président Donald Karn désire d'abord s'assurer que le traitement de la modification demandée à l'item 11 du procès-verbal de la 83<sup>e</sup> séance a été fait de manière conforme. Le président Francis LeBlanc rappelle qu'un nouveau libellé de cet item 11 a été distribué pour examen et subséquemment validé par un échange courriel et que, conformément au procédé alors convenu séance tenante, la correction d'office a été apportée au procès-verbal de la 83<sup>e</sup> séance par le secrétaire André Beauchemin.

Le vice-président Donald Karn indique avoir également soumis une autre demande de modification mais cette fois à l'égard de l'item 11 du projet de procès-verbal de la 84<sup>e</sup> séance. Le secrétaire André Beauchemin confirme avoir reçu cette nouvelle demande portée en pièce jointe à l'ordre du jour. Les membres présents prennent connaissance de celle-ci et conviennent de modifier en conséquence le projet de procès-verbal en examen.

### **Résolution 85-02 – Approbation avec modification du procès-verbal de la séance du conseil d'administration numéro 84 tenue le 9 décembre 2018**

Le trésorier John Turnbull, appuyé par l'administrateur Paul R. Ouimet, propose et il est résolu d'approuver le procès-verbal de séance du conseil d'administration numéro 84 tenue le 9 décembre 2018 tel que déposé par le secrétaire André Beauchemin avec le remplacement du libellé de son item 11 par le suivant :

*« Le vice-président Donald Karn suggère que l'Association envoie une lettre aux deux municipalités leur expliquant notre politique à l'encontre des feux d'artifice riverains et en indiquant notre désir d'ouvrir une discussion avec eux concernant la possibilité d'instaurer une réglementation municipale pour encadrer ce type d'activité. »*

**Adoptée à l'unanimité des membres présents**

### **4. Correspondance**

Le président Francis LeBlanc indique n'avoir reçu aucune correspondance particulière relative à l'association et demande si d'autres administrateurs en auraient reçu. L'administrateur Paul R. Ouimet répond par la négative et le trésorier John Turnbull signale la réception de la carte de membre de la radio communautaire CHGA au nom de l'Association.

#### **4a) Lac Profond et membres associés**

Le président Francis LeBlanc invite le secrétaire André Beauchemin à exposer le contenu de la correspondance qu'il a reçue du membre Robert Duval. Il rapporte avoir d'abord reçu de ce dernier le 22 mars un courriel l'avisant de son intention de donner suite à la procédure d'admission du groupe de protection connu sous le nom d' « Association du Lac profond ». Le secrétaire André Beauchemin désirait signaler cette correspondance au conseil en suite à l'item 10 de la 84<sup>e</sup> séance.

Toutefois, hier le 29 mars, le secrétaire André Beauchemin recevait le dossier complet d'une demande d'admission de ce groupe conformément à l'article 3.2.3 des Règlements généraux. Les membres présents prennent connaissance de la lettre de demande et de la liste des membres du groupe. Le tout leur paraît entièrement conforme à la section 3.2 des Règlements généraux.

### **Résolution 85-03 – Approbation de la demande d'admission à titre de groupe de protection de l'Association du lac Profond**

**Considérant** qu'un groupe de protection au sens de l'article 3.2.1 des Règlements généraux est formé par des résidents et villégiateurs du lac Profond pour veiller à sa protection, groupe appelé « Association du lac Profond »;

**Considérant** que Monsieur Robert Duval, membre actif de l'Association du bassin versant du lac Blue Sea et agissant à titre de délégué au sens de l'article 3.2.2 a déposé une demande d'admission de ce groupe de protection;

**Considérant** que les membres de ce conseil ont examiné ladite demande d'admission et l'ont trouvée entièrement conforme aux dispositions de l'article 3.2.3;

**Considérant** que ce conseil s'est à ce jour abstenu de fixer le montant d'une cotisation à être versée par un groupe de protection en vertu de l'article 4.1.

**En conséquence**, le secrétaire André Beauchemin, appuyé par l'administrateur Guy Gauvreau, propose et il est résolu :

- d'approuver la demande d'admission du groupe de protection « Association du lac Profond » à l'Association du bassin versant du lac Blue Sea conformément à l'article 3.2.4 des Règlements généraux;
- de conférer le statut de membre associé de l'Association du bassin versant du lac Blue Sea au sens de l'article 3.2 des Règlements généraux aux 35 personnes apparaissant sur la liste jointe à la demande, cette liste et la demande étant jointes à la présente pour en faire partie.

**Adoptée à l'unanimité des membres présents**

### **5. Rapport du trésorier**

Le trésorier John Turnbull dépose pour approbation des documents financiers périodiques dont la présentation est plus élaborée en raison des exigences relatives au statut fiscal d'organisme de bienfaisance octroyé par l'Agence du revenu du Canada. Ces documents ont été précédemment transmis aux membres pour examen. Il en profite pour faire état d'une augmentation substantielle des dons faits à l'association. Il fera d'autres remarques en conclusion de son rapport

### **Résolution 85-04 – Approbation des états financiers au 31 décembre 2018**

Le trésorier John Turnbull, appuyé par l'administrateur Paul R. Ouimet, propose et il est résolu d'approuver les documents suivants, tel que déposés par le trésorier John Turnbull et déclarés joints à la présente pour en faire partie :

- Un bilan au 31 décembre 2018 ou l'actif d'une part, ainsi que le passif et l'avoir des membres, d'autre part, totalisent 33 395,54\$;
- Un état des résultats pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018, montrant des produits cumulés de 28 094,58\$, des charges cumulées de 8 816,91\$ et un excédent des produits sur les charges de 19 277,67\$.

**Adoptée à l'unanimité des membres présents**

Le trésorier John Turnbull dépose ensuite une demande d’approbation de certaines dépenses postérieures au 30 novembre.

### **Résolution 85-05 – Approbation de dépenses**

Le trésorier John Turnbull, appuyé par l’administrateur Guy Gauvreau, propose et il est résolu d’approuver les dépenses suivantes :

340	Sogercom	379,42 \$	hébergement site web
341	BFL Canada	219,49 \$	Assurance
342	John Turnbull MRC Vallée de la	68,42 \$	Poste Timbres Reçus Imp
343	Gatineau	20,13 \$	Carte Blue/Messines
344	Regroupement	100,00 \$	Cotisations
345	Remboursement Edja etc	1 100,00 \$	Remb. Cotisations
Total		<b><u>1 887,46 \$</u></b>	

**Adoptée à l’unanimité des membres présents**

### **Note au procès-verbal**

Le trésorier John Turnbull désire aviser les membres du conseil que la direction générale de la municipalité de Blue Sea l’a avisé de la nécessité probable de soumettre dans l’avenir les états financiers fournis à l’appui des demandes d’aide financière de l’Association à un processus de vérification professionnelle externe et il indique également que telle obligation serait probablement requise au rapport que doit maintenant soumettre l’Association à l’Agence de revenu du Canada.

Il est donc d’avis que le conseil devrait se prévaloir du pouvoir de nomination prévu à l’article 41 des Règlements généraux. À cet effet, il a pris des informations auprès du vérificateur professionnel Morris Richardson de Blue Sea, qui est par ailleurs familier avec la gestion des associations de protection des lacs. Ce dernier s’est offert pour la rédaction d’un *Avis au lecteur* qui constitue selon lui le niveau approprié de vérification dans le contexte, et ce, à un tarif inférieur à 1000\$. Les membres présents conviennent d’octroyer ce mandat.

### **Résolution 85-06 – Octroi d’un mandat de vérification externe pour Rapport d’examen à Monsieur Morris Richardson, expert-comptable**

**Considérant** que l’article 41 des Règlements généraux prévoit que, sous réserve d’exigences légales, le conseil d’administration peut nommer jusqu’à la prochaine assemblée annuelle des membres, un expert-comptable pour l’examen des livres de la corporation et la préparation de ses états financiers;

**Considérant** que l’Association est informée que de telles exigences légales ou administratives seront prochainement formulées par des partenaires publics de l’Association et ce conseil estime qu’il y a lieu de se prévaloir maintenant de ce pouvoir de nomination.

**En conséquence**, le secrétaire André Beauchemin, appuyé par l’administrateur Guy Gauvreau, propose et il est résolu de nommer Monsieur Morris Richardson pour l’examen des livres de la corporation et la préparation de ses états financiers selon la procédure de *Rapport d’examen*, le tout en vue d’un dépôt devant l’assemblée générale annuelle et en contrepartie d’honoraires inférieurs à 1000\$.

**Adoptée à l’unanimité des membres présents**

L'administrateur Guy Gauvreau demande si telle exigence municipale s'appliquera à toutes les associations de protection des lacs. Le trésorier John Turnbull indique que, selon lui, celle-ci origine d'une demande des vérificateurs externes de la municipalité de Blue Sea faite à celle-ci et qui a été agréée à la séance du conseil du mois de septembre 2018.

Le trésorier John Turnbull conclut son rapport en annonçant qu'il procèdera prochainement aux demandes auprès des gouvernements visant l'obtention de remboursements de taxes de vente auxquels l'Association est éligible, et que la possibilité de faire tout versement à l'Association via le système Interac devrait être en place sous peu.

Le président Francis LeBlanc remercie le trésorier John Turnbull pour la qualité très professionnelle de son rapport.

## **6. Rapport du président**

### **6a) Rapport sur la rencontre du comité tripartite**

Les éléments principaux de cette rencontre tenue hier sont encore frais à la mémoire du président Francis LeBlanc. Les représentants élus et officiers des deux municipalités et ceux de l'Association (le vice-président Donald Karn, le trésorier John Turnbull accompagnaient le président) sont en contact suivi grâce à ce comité. Fait saillant de la rencontre d'hier : un compte-rendu détaillé des opérations municipales de lavage d'embarcations. Ont aussi été abordés : le rôle de l'Association dans la promotion et le support, l'affichage projeté expliquant la signification des bouées jaunes. Le président indique sa grande satisfaction devant l'engagement et la proactivité des municipalités.

### **6b) Mise à jour sur le projet toile de jute**

Évidemment, il y a aussi été question de ce projet au comité tripartite. Le président Francis LeBlanc y a fait le point sur l'action de l'Association en vue de la mise en route de ce projet. L'Agence de bassin versant est à monter le dossier de demande d'une aide financière à la hauteur de 30 000\$ et la demande de certificat d'autorisation aux autorités gouvernementales respectivement concernées (Faune & Environnement). Les réponses des autorités sont attendues à la fin mai ou au début juin, permettant d'espérer le début des activités « terrain » à partir des mois de juin ou juillet.

### **6c) Autres items**

Les sujets suivants ont également abordés au comité tripartite :

- La gestion du niveau de l'eau sur le lac Blue Sea où le président Francis LeBlanc rapporte avoir eu à dissiper une importante confusion dont il exposera les détails à l'item 9;
- La perspective d'une réglementation municipale des feux d'artifices privés suite à la correspondance expédiée conformément aux orientations de l'Association a donné lieu à une discussion constructive qui sera exposée à l'item 7;
- La surveillance municipale des activités de pêche sur glace : la municipalité de Blue Sea est ici concernée au premier chef et a déposé son compte-rendu de la saison qui s'avère positif. Aux inquiétudes de l'administrateur Robert Roe quant aux impacts de la circulation motorisée générée par cette activité fort populaire et à l'efficacité de sa surveillance par les Agents de la faune, le vice-président Donald Karn répond qu'il a constaté une grande proactivité de la municipalité qui impose notamment permis et conditions pour les cabanes de pêche et qui surveille les déchets. La municipalité a rapporté avoir patrouillé 5 lacs et n'avoir trouvé que deux petits feux de camp et deux canettes. Enfin, le vice-président Donald Karn rappelle que la question de la gestion de la Faune n'est pas du ressort de l'Association.

- 
- Fut aussi abordée à ladite séance du comité tripartite : la vidange des fosses septiques sur les îles qui suit son cours dans la municipalité de Messines.
- Enfin, les municipalités ont exhorté l'Association à intensifier ses activités de sensibilisation relativement à la protection et à la *revégétalisation* des bandes de protection riveraines : il y a préoccupation des municipalités quant à la perception publique de la récente remise de cette juridiction aux municipalités locales suite à la fin de mesures intérimaires régionales. En marge de cette question, le président Francis LeBlanc cite l'élaboration en cours d'un projet d'établissement de servitudes environnementales en contrepartie d'émission de reçus fiscaux, projet conduit avec compétence par l'administrateur Brian Lahey.

#### **6d) Revue du plan d'action et mobilisation des bénévoles**

Le président Francis LeBlanc désire d'abord remercier les membres du conseil et les bénévoles de l'Association pour leur travail. Il poursuit en effectuant un retour sur le Plan d'action pour l'affectation des bénévoles à chaque activité et souhaite que chaque membre du CA entame une évaluation de ses besoins relatifs à leurs responsabilités respectives.

Il désire ici partager avec les membres présents un intéressant projet de déploiement de bénévoles discuté lors d'une rencontre récente avec le président de l'association des lacs des Cèdres, Monsieur Guy Desjardins. Sur ces lacs encore relativement peu touchés par l'envahissement du myriophylle à épi (moins de 2000 m<sup>2</sup>), l'association entend s'attaquer dès cette année au problème par la méthode de l'arrachage sur 2 des 5 herbiers identifiés. Les 8 et 9 juin, des plongeurs bénévoles réaliseront l'opération. Seule dépense pour l'association : l'oxygène et éventuellement un géotextile anti-dispersion.

Il signale enfin qu'il tiendra une rencontre demain avec le membre et bénévole Jean Dumas qui a acquis une expérience précieuse d'homologation de lacs des Laurentides en vue d'une réglementation municipale de la navigation. Y sera discutée la méthode appropriée pour débiter une action dans ce sens, incluant l'élaboration de la cartographie nécessaire. Monsieur Dumas s'est dit également intéressé par une implication auprès du conseil.

#### **7. Feux d'artifice**

Le président Francis LeBlanc invite le vice-président et chargé de dossier Donald Karn à ajouter ses observations à celles qu'il a lui-même livré à l'item 6c). Ce dernier estime que le simple fait d'avoir réussi à convaincre les municipalités de considérer la question des feux d'artifice privés dans l'espace riverain est déjà encourageant. Il reste que beaucoup reste à faire pour les convaincre de réglementer l'activité. Il a formulé la suggestion de recourir à un sondage formel auprès des riverains qui pourrait révéler des surprises quant à l'opinion générale sur ses impacts.

#### **Note au procès-verbal**

L'administrateur Brian Lahey entre en écoute téléphonique. Voir compte-rendu d'échanges à l'item 11.

#### **8. Signalisation pour les bouées jaunes**

Le projet d'affichage permanent d'informations appropriées relatives aux bouées de signalisation des herbiers de myriophylle à épi est en élaboration depuis un bon moment sous la supervision du vice-président Donald Karn et du membre et bénévole Robert Duval. Le premier expose aux membres présents la maquette très explicite de couleur jaune prête pour approbation. Après quelques échanges de vues, il est convenu d'y ajouter une photographie de la bouée standardisée en usage.



Il est convenu de faire produire jusqu'à huit de ces affiches à être déployées aux endroits appropriés tels les kiosques aux quais publics et autres à déterminer ultérieurement.

### **Résolution 85-07 – Achat d'affiches d'informations relatives aux bouées jaunes de signalisation des herbiers de myriophylle à épi**

Le secrétaire André Beauchemin, appuyé par le trésorier John Turnbull, propose et il est résolu d'autoriser l'achat d'un maximum de 8 affiches permanentes d'informations appropriées relatives aux bouées de signalisation des herbiers de myriophylle à épi pour une dépense n'excédant pas 1000\$.

**Adoptée à l'unanimité des membres présents**

### **9. Niveau d'eau sur le lac Blue Sea**

Dans son compte-rendu de la réunion tripartite avec les municipalités tenue le 29 mars, Francis LeBlanc informe les membres présents que le maire de la municipalités de Blue Sea a manifesté son mécontentement avec l'initiative prise par un administrateur de critiquer sévèrement l'installation du nouveau barrage au ruisseau de Blue Sea dans une correspondance au gouvernement du Québec, ce qui a été communiqué à la municipalité par la suite.

Dans sa réponse, le président Francis LeBlanc a dissocié l'Association des propos de l'administrateur et a clarifié aux membres du comité tripartite que l'Association ne prend aucune position sur le barrage et se limite à surveiller le niveau d'eau afin de déterminer sur une base objective les approches à suivre dans le dossier. Il a assuré le maire et la délégation de la municipalité de Blue Sea que les propos de l'administrateur en question ne reflètent pas la position de l'Association du bassin versant du lac Blue Sea.

Il rappelle fermement à tous les administrateurs présents, et ce, peu importe les dossiers dont ils ont la charge, l'importance de distinguer clairement et en tout temps ce qui relève de l'initiative individuelle et ce qui constitue une politique de l'Association.

L'administrateur mis en cause a dit regretter que sa première correspondance à la municipalité a pu entraîner telle confusion, assure avoir pris, tout de suite après celle-ci, toutes les mesures de clarification à cet égard auprès de son correspondant municipal, mesures ultérieures dont le président Francis LeBlanc reconnaît qu'elles furent prises.

Le vice-président Donald Karn estime également que la correspondance initiale susdite était inappropriée mais constate que son auteur en convient, ce qui dispose de cet aspect du dossier. Il rappelle ensuite ses propres actions dans le dossier et demande aux membres présents s'il y a maintenant lieu de modifier la politique en vigueur depuis octobre 2018.

L'administrateur Robert Roe plaide la grande importance de contrer l'érosion des berges et le fait qu'un niveau trop élevé aggrave d'évidence grandement ce type de dommage. Or, s'il dit adhérer à la politique de l'Association, il estime que la situation piétine depuis 2013 lorsque les dispositifs d'ajustement du barrage ont définitivement cessé de fonctionner. Disant comprendre que l'action municipale en la matière se fonde d'abord sur la sécurité publique, il souligne toutefois que la solution du déversoir fixe a été mise en place en 2017 dans un contexte de précipitations en hausse et de changements climatiques et qu'elle n'a incidemment fait l'objet d'aucune consultation publique. Ces facteurs plaident, selon lui, pour un retrait pur et simple de l'ouvrage.

Le président Francis LeBlanc réitère que, nonobstant ces considérations, la position de l'Association est claire (quoiqu'elle puisse évoluer dans le futur). Libre aux individus de faire des représentations à d'autres effets, mais jamais au nom de l'Association.

L'administrateur Paul R. Ouimet observe qu'à un enjeu important il convient d'accorder toute l'importance requise aux aspects méthodologiques. Il dépose à titre d'exemple un graphique permettant d'établir une série temporelle caractérisant les variations de niveau observées. Les données ainsi colligées ne sont pas encore suffisantes pour en tirer des conclusions, leur cueillette va se poursuivre.

L'administrateur Guy Gauvreau estime quant à lui que l'érosion des berges résulte d'abord de la gestion négligente des bandes riveraines et de l'impuissance actuelle face aux bateaux à vagues, pas du barrage.

Le président Francis LeBlanc conclut en soulignant qu'il ne s'agit pas ici de savoir qui a raison ou non, mais bien de préserver la crédibilité de l'Association auprès de ses partenaires. Il considère la question réglée par sa clarification exprimée aux municipalités et plaide pour la cohésion du conseil.

## **10. Renouvellement et recrutement des membres**

### **10a) Renouvellement et recrutement des membres**

Le secrétaire André Beauchemin indique que la préparation de la campagne annuelle de recrutement et de renouvellement des adhésions est avancée. Les trois publics visés par les envois personnalisés sont les membres actifs en 2018, les nouveaux propriétaires et les propriétaires non membres, le tout, sur 8 des 12 lacs du bassin versant excluant ceux où oeuvrent des groupes locaux de protection. Des ajustements de dernière minute aux lettres du président jointes aux formulaires et les délais d'impression des 900 envois prévus permettent d'espérer une mise à la poste d'ici au 15 avril.

### **10b) Entente ABVLBS-ALECR, adoption et autorisation de signature**

Le président Francis LeBlanc invite le secrétaire André Beauchemin à faire le point sur ce dossier depuis son intervention à l'item 6 de la 77<sup>e</sup> séance du 18 mai 2018. Après rappel du contenu de cette intervention, il invite les membres présents à en disposer.

## **Résolution 85-08 – Entente concernant certaines activités de recrutement de l'Association sur les lacs Edja, Caya et Roberge en 2018**

**Considérant que**, dans le cadre d'une campagne de recrutement effectuée sur l'ensemble de son territoire tel que décrit à ses lettres patentes, l'Association a invité l'ensemble des propriétaires d'emplacements riverains des lacs Edja, Caya et Roberge à en devenir des membres actifs par voie postale le ou vers le 21 mars 2018;

**Considérant que** les Règlements généraux de l'Association tels qu'en vigueur à cette date prévoient la reconnaissance et le statut de membres associatifs et de groupes de protection et qu'il y est institué à l'égard de ces derniers un régime de cotisation particulier.

**Considérant que** le statut et le régime de cotisation applicables aux groupes de protection est destiné à favoriser et à supporter toute action locale conforme à la mission de l'Association.

**Considérant que** le régime de cotisation applicable aux membres actifs et celui applicable aux groupes de protection sont de nature généralement exclusive et qu'ils ne sauraient être appliqués simultanément et systématiquement sur un même territoire.

**Considérant que** telle exclusivité implique que l'Association s'abstienne de procéder, sur le territoire d'activité d'un groupe de protection, au recrutement direct et systématique de membres actifs;



**Considérant que** les Règlements modifiés permettent par ailleurs à tout membre associatif qui le désire d'adhérer de sa propre initiative à l'Association à titre de membre actif;

**Considérant que** l'inclusion des lacs visés au territoire de recrutement de ladite campagne fut fortuite, ayant précédé de peu la réception par l'Association d'une confirmation de l'existence du groupe de protection actif à leur égard;

**Considérant que** l'administrateur Guy Gauvreau, ci-présent et également délégué de ce groupe de protection, indique séance tenante l'intention de ce groupe maintenant légalement constitué sous le nom de « Association pour la protection des lacs Edja, Caya et Roberge », ci-après l'ALECR, de déposer incessamment une demande d'admission en vertu de la section 3.2 des Règlements généraux de l'Association.

**En conséquence**, l'administrateur Guy Gauvreau, appuyé par l'administrateur Paul R. Ouimet, propose et il est résolu d'autoriser, sur approbation d'une demande d'admission de l'ALECR en vertu de l'article 3.2.4 des Règlements généraux, le président Francis LeBlanc à signer, pour et au nom de l'Association, une entente aux fins suivantes :

- L'Association versera à l'ALECR, pour l'année 2018 seulement et dans les 30 jours de la signature des présentes, une aide financière d'un montant égal à celui du montant total des cotisations des membres actifs que l'Association a reçu en date du 14 décembre 2018 suite à son envoi de recrutement de nouveaux membres expédié le ou vers le 21 mars à 234 propriétaires riverains des lacs visés.
- En date du 14 décembre 2018, **55** destinataires dudit envoi ont adhéré à l'Association à titre de membre actif et versé leur cotisation de 20\$, membres identifiés à la liste jointe pour faire partie des présentes. En conséquence, le montant de ladite aide financière est fixé à 1100,00\$.

**Adoptée à l'unanimité des membres présents**

**10c) Acceptation de l'ALECR sur dépôt d'une demande conforme selon l'article 3.2.3 des Règlements généraux.**

### **Résolution 85-09 – Approbation en instance de la demande d'admission à titre de groupe de protection de Association pour la protection des lacs Edja, Caya et Roberge**

**Considérant** qu'un groupe de protection au sens de l'article 3.2.1 des Règlements généraux est formé par des résidents et villégiateurs des lacs Edja, Caya et Roberge pour veiller à leur protection, groupe constitué et appelé « Association pour la protection des lacs Edja, Caya et Roberge »;

**Considérant** que Monsieur Guy Gauvreau, membre actif et administrateur de l'Association du bassin versant du lac Blue Sea et agissant à titre de délégué au sens de l'article 3.2.2 s'engage à déposer une demande d'admission de ce groupe de protection;

**Considérant** que le président Francis LeBlanc et le secrétaire André Beauchemin pourront procéder sur réception à l'examen de ladite demande d'admission pour attester conformité aux dispositions de l'article 3.2.3;

**Considérant** que ce conseil s'est à ce jour abstenu de fixer le montant d'une cotisation à être versée par un groupe de protection en vertu de l'article 4.1.

**En conséquence**, l'administrateur Guy Gauvreau, appuyé par l'administrateur Paul R. Ouimet, propose et il est résolu :

- d'autoriser le président Francis LeBlanc et le secrétaire André Beauchemin à examiner, sur réception, la demande d'admission du groupe de protection « Association pour la protection des lacs Edja, Caya et Roberge » à l'Association du bassin versant du lac Blue Sea conformément à l'article 3.2.4 des Règlements généraux;
- de conférer, sous réserve dudit examen concluant à la conformité de la demande, le statut de membre associé de l'Association du bassin versant du lac Blue Sea au sens de l'article 3.2 des Règlements généraux aux personnes apparaissant sur la liste jointe à la demande, cette liste et la demande étant à joindre à la présente pour en faire partie.

**Adoptée à l'unanimité des membres présents**

**10d) Acceptation de l'association (non constituée) du lac Profond sur dépôt d'une demande conforme selon l'article 3.2.3 des Règlements généraux (re : item 4a).**

Question résolue à l'item 4a).

**11. Levée de fonds**

**Note au procès-verbal**

L'administrateur Brian Lahey, en liaison téléphonique, entretient brièvement les membres présents de l'élaboration en cours du projet d'établissement de servitudes environnementales sur des bandes riveraines de longueur importante en contrepartie d'émission de reçus fiscaux. Il entrevoit une première étape de sensibilisation ciblée. Il demande au secrétaire André Beauchemin de lui faire parvenir les coordonnées des membres ou propriétaires des plus importantes longueurs de rive du lac Blue Sea. Il songe d'autre part à un système plus dynamique de reconnaissance et de visibilité des donateurs en général, à une formule de dons récurrents ou ouvrant la voie à un statut spécial de type « or-argent-bronze » selon des seuils à déterminer. Il conclut cet échange téléphonique en appelant les membres présents à un peu de patience et les assure que les résultats viendront. Le président Francis LeBlanc demande à l'administrateur Brian Lahey de lui préparer un document préliminaire présentant les activités de levée de fonds proposées. Le trésorier John Turnbull demande pour sa part à l'administrateur Brian Lahey de lui préciser le nom légal exact de la fondation donatrice de la contribution de 10 000\$ reçue en novembre 2018.

**12. Préparation pour l'AGA**

Le président Francis LeBlanc rappelle que l'assemblée générale annuelle 2019 aura lieu à la mairie de Blue Sea le 20 juillet. Les membres du conseil sont invités à entreprendre dès que possible les mises au point techniques et logistiques nécessaires.

**12a) Renouvellement du CA**

Le président Francis LeBlanc invite les membres présents à une réflexion quant à la formation du prochain conseil d'administration. Il est possible de rechercher dès maintenant des personnes intéressés et motivées : il dit avoir reçu l'expression de l'intérêt de deux membres et bénévoles actifs. On peut bien sûr attendre les propositions de l'assemblée. Le vice-président Donald Karn explique par ailleurs l'intérêt d'une formule en usage à l'association des lacs des Cèdres où le conseil sortant propose lui-même une liste de candidat(e)s à l'assemblée générale qui peut en disposer en bloc.

Un poste étant déjà vacant, il demande au secrétaire André Beauchemin de faire parvenir aux membres du conseil la liste de tous les postes à pourvoir ainsi qu'une revue des méthodes de dotation qui seraient permises par les Règlements généraux.

## **12b) Organisation de la réunion**

Des échanges de vues sur le contenu général de cette journée particulière de l'assemblée générale en ce dixième anniversaire font entendre des points de vue favorables à une formule avec ou sans conférences. Un consensus émerge pour limiter à une seule activité de cette nature visant à inviter le directeur général de l'Agence de bassin versant à venir faire le point sur le projet-pilote d'installation de toiles de jute pour lutter contre l'invasion du myriophylle à épi.

## **12c) Activité pour souligner notre 10ème anniversaire**

Le trésorier John Turnbull indique avancer dans la mise au point d'une formule comportant la location d'un chapiteau devant abriter des kiosques thématiques et une clôture de la journée sous la forme d'un méchoui. Il demande aussi que la mention « 10<sup>e</sup> anniversaire » figure dans les communications de l'Association lorsque ceci est possible.

## **13. Mise à jour sur les communications**

Le président Francis LeBlanc invite l'administrateur et webmestre Paul R. Ouimet à faire rapport des activités de communication.

### **13a) Bulletin électronique**

Il indique d'abord qu'il est à la recherche d'un autre programme de conception pour le bulletin électronique et propose des exemples de contenu du prochain numéro : compte-rendu de la campagne de recrutement/renouvellement, état de situation du projet de pose de toiles de jute, apport des bénévoles et recherche plus ciblée par activité, ex : pour le 10<sup>e</sup> anniversaire. Il publiera également un rappel concernant la recherche de photos datées d'éléments du rivage pour documenter une recherche sur la gestion du niveau de l'eau, et enfin le point sur lavage d'embarcations. Il avise les membres collaborateurs présents de la date de tombée prévue à la mi-mai.

### **13b) Site web**

Il avise aussi les membres présents qu'un onglet spécifique aux dons est actuellement en construction sur le site web.

### **13c) Technologies innovatrices**

Enfin, plusieurs membres du conseil ne résident pas dans le bassin versant. Les rencontres en saison hivernale en particulier posent de réels inconvénients de déplacement. L'administrateur et webmestre Paul R. Ouimet rappelle que la présence via internet est possible avec l'application Skype mais qu'il existe des logiciels multiplex tels Zoom qu'il testera avec les officiers Karn et Turnbull.

## **14. Divers**

Le président Francis LeBlanc demande si des membres présents peuvent prendre en charge l'activité annuelle de distribution de pousses d'arbres. Il indique qu'il sera en convalescence à cette période (fin-mai, pour un samedi matin). Il dispose habituellement de membres bénévoles pour l'assister.

Il rappelle enfin que l'assemblée générale du Regroupement pour la protection de l'eau de la Vallée-de-la-Gatineau aura lieu le samedi 27 avril à la salle de la mairie de Bois-Franc. Il y convie les membres présents du conseil.

#### **15. Prochaine rencontre**

La prochaine rencontre aura lieu selon les besoins et les dispositions de l'avis de convocation. Une perspective pour la fin avril ou la mi-juin est indiquée.

#### **16. Levée de la réunion**

#### **Résolution 85-10 – Levée de l'assemblée**

Le secrétaire André Beauchemin, appuyé par l'administrateur Paul R. Ouimet, propose et il est résolu que la présente séance soit close. Il est 13h20.

**Adoptée à l'unanimité des membres présents**

---

André Beauchemin, secrétaire